

Les prestations d'action sociale gérées par la DSDEN

L'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner et à aider les agents, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

1. Les prestations interministérielles (PIM).

Aide à la famille

- Aide aux parents effectuant un séjour en maison de repos ou de convalescence accompagnés de leur enfant : [PIM-Centre-De-Repos](#)

Handicap

- Allocation aux parents d'enfant ou jeune adulte en situation de handicap : [PIM-Allocation-Enfant-Handicap-APEH](#)
- Participation aux frais de séjour en centres de vacances spécialisés : [PIM-Séjour-Enfant-Handicap](#)

Séjours d'enfants

- Participation aux frais de séjour mis en œuvre dans le cadre du système éducatif : [PIM-Séjour-Educatif](#)
- Participation aux frais de séjour linguistique : [PIM-Séjour-Linguistique](#)
- Participation aux frais de séjour en centre de vacances avec hébergement : [PIM-Centre-Vacances-Avec-Hébergement](#)
- Participation aux frais de séjour en centre de loisirs sans hébergement : [PIM-Centre-Loisirs-Sans-Hébergement](#)
- Participation aux frais de séjour des enfants dans les centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France : [PIM-Centres-Familiaux-Vacances et Gites](#)

Pour information : taux des prestations PIM 2024-2025

2. Logement social

- Les personnels peuvent demander à bénéficier d'un logement social. Pour cela, il convient de constituer deux dossiers :
 - Un dossier auprès de la DSDEN : Logement social DSDEN06
 - Un dossier auprès de la préfecture : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

Des mails vous seront régulièrement adressés pour que vous puissiez vous positionner sur des logements. Votre demande est transmise à la préfecture, qui attribue des logements aux agents des différentes administrations.

A savoir : les logements ne peuvent pas être visités par l'agent avant positionnement.

Pour toute question concernant votre dossier, vous pouvez adresser un mail à : **action-sociale06@ac-nice.fr** en indiquant dans le **sujet du mail** la prestation (ex : Frais de séjour / Logement social / Allocation handicap) + nom et prénom de l'agent